



## droit à un statut pigiste dans une boîte créa textile

Par **Jeanne44**, le **01/02/2016** à **13:15**

Bonjour

J'ai une question à vous poser .

Je suis styliste Freelance auto entrepreneur depuis plusieurs années.

Je fait différentes missions de prestations de service.

Mais depuis Juillet, je suis rentrée dans une boîte, ou je doit fournir des rédactions de phrases pour la création de sweats à messages.

C'est clairement plus proche du rédactionnel que de la création.

Mon statut d'auto entrepreneur m'handicape car avec une rémunération mensuelle plus proche du salaire que de la facture, je ne pourrait plus prétendre à mon statut.

Je souhaite donc passer pigiste, ce qui m'apporterait une sécurité, mais aussi me permettrait de toucher mon salaire convenu avec la boîte sans mettre en danger ma limitation de 39 000 euros annuels d'auto entrepreneur.

Est ce possible ?

Merci par avance de vos réponses,

Bien à vous

Jeanne

Par **P.M.**, le **01/02/2016** à **13:21**

Bonjour,

Cela semble possible au niveau du statut de salarié mais pour ce qui concerne les modalités d'auto-entrepreneur, ceci ne dépend pas du Droit du Travail.....

Par **Jeanne44**, le **01/02/2016** à **13:42**

Bonjour

Je n'ai pas compris votre réponse ?

Je n'ai aucune question au sujet de mon statu d'auto entrepreneur, mais vraiment juste de savoir si je peut exercer un job dans une boîte textile, et avoir un statut de pigiste ou si ce

n'est que pour la presse ou l'audiovisuel ?

Si oui si ce statut est il cumulable ?

Ou dois je poser mes questions à qui ? Je suis un peu perdue quand nous sommes libre il n'y a aucune firme vers qui se tourner...

Merci mille fois de votre réponse

Cordialement,

Jeanne

Par **Jeanne44**, le **01/02/2016** à **13:42**

Bonjour

Je n'ai pas compris votre réponse ?

Je n'ai aucune question au sujet de mon statu d'auto entrepreneur, mais vraiment juste de savoir si je peut exercer un job dans une boite textile, et avoir un statut de pigiste ou si ce n'est que pour la presse ou l'audiovisuel ?

Si oui si ce statut est il cumulable ?

Ou dois je poser mes questions à qui ? Je suis un peu perdue quand nous sommes libre il n'y a aucune firme vers qui se tourner...

Merci mille fois de votre réponse

Cordialement,

Jeanne

Par **P.M.**, le **01/02/2016** à **17:55**

C'est ce qu'il fallait préciser que ce n'est pas seulement le statut de salariée mais la qualité de pigiste dont vous demandiez que ce soit possible hors presse et je ne le pense pas car c'est un mode de rémunération particulier non payé à l'heure, en tout cas je n'ai trouvé aucun élément permettant de le dire...

Vous n'avez aucune question au sujet de votre statut d'auto-entrepreneur mais demandez quand même si le statut est cumulable donc avec celui de salariée car la qualité de pigiste ne changerait rien si elle était possible et c'est à cela que j'ai répondu sous réserve des modalités pour lesquelles vous pourriez vous informer sur [ce site](#)...

Par **Jeanne44**, le **01/02/2016** à **17:59**

Bonjour

Le statut est tout à fait cumulable oui ! Il m'est déjà arrivé de faire des piges .

Je cherche un mode non payé à l'heure, mais à la remise d'un travail, donc d'une pige, car

c'est ce que je fait :je remet des articles rédigés.

Ce n'est pas simple hein :)

Je vais continuer à enquêter je vous remercie du temps que vous m'avez accordé !

Très belle soirée,

Cordialement

Jeanne